

<b>Société :</b>	<b>Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard</b> , Route du Pont du Gard 30210 Vers-Pont-du-Gard tel : 04 66 37 50 21 E-mail : domnine-reynert@pontdugard.fr
<b>Responsables :</b>	Président : William Dumas, Député du Gard, Vice-président du Conseil Général du Gard, Directeur : Bernard Pouverel, ESCP
<b>Présentateur :</b>	<b>Bernard Pouverel</b>
<b>Organismes décisionnaires :</b>	Conseil Général du Gard, Etat, Union Européenne, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, fondation EDF
<b>Propriétaire du site :</b>	Conseil Général du Gard, communes de Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard
<b>Description de l'opération :</b>	En 1992, le Conseil général du Gard, suite au classement du Pont du Gard au <b>patrimoine mondial par l'UNESCO</b> en 1985, engage une opération de réhabilitation et de protection de ce site fréquenté par plus de <b>1 million de visiteurs par an</b> . L'opération se réalise à partir de 1998/99 : aménagement de 2 aires de stationnement (1400 places), <b>construction des bâtiments d'accueil</b> rive gauche (10.000 m <sup>2</sup> ) et rive droite (1.400 m <sup>2</sup> ), zone de vie (bâtiments, infrastructures) et zone de découverte (promenade et randonnée) 2000 : 3 activités scénographiques , création de la Promenade (800m) et de mobiliers extérieurs, <b>traitement paysager</b> , mise en lumière , réhabilitation de l'hôtel du Pont du Gard 2001 : 2 activités <b>muséographiques</b> ; 2002 : <b>parcours muséographique</b> extérieur : "MEMOIRES DE GARRIGUE" 2003 : mur de protection de la rive droite (suite aux crues 2002)
<b>Equipe pluridisciplinaire :</b>	<b>Architecte :</b> Jean-Paul Viguier <b>SA Paysagiste :</b> Laure Quoniam <b>Mobilier extérieur :</b> Maarten Van Severen, Designer - Gilles Cusy, architecte <b>Etudes techniques flux :</b> Philippe Casanova, ATN <b>Mise en lumière :</b> James Turrell, conception - Gilles Cusy, architecte <b>Conseil architectural de l'Etat :</b> Michel Brodowitch, AUCE <b>Conseil scientifique :</b> Jean-Luc Fiches, archéologue directeur de recherche au CNRS <b>Commissariat général :</b> Martine Thomas-Bourgneuf et Christian Cazin <b>Musée :</b> Lydia Elhadad, chef de projet - Christian Leconte et Geneviève Noïrot, architectes <b>Ludo :</b> Christine Lavaud-Duclos, chef de projet - Marie-Laure Mehl, architecte <b>Mémoires de Garrigue :</b> Véronique Mure, Auteur - Raymond Sarti, scénographe - Philippe Deliau, paysagiste <b>Médiathèque :</b> Brigitte Dujardin, chef de projet - Alessandro Menasé, architecte

## UN VIADUC DANS UN PARC, Vers-Pont du Gard (30)



### Qualité architecturale :

- Les deux bâtiments situés à l'entrée rive gauche (5) et rive droite (6) en **non-covisibilité** (cercle r=500m) totale avec le monument dans une "architecture silencieuse".
- La promenade (3), sur l'emplacement de l'ancienne route, est traitée en matériaux de sables et graviers stabilisés. Le mobilier extérieur en matériaux naturels, ne fait pas obstacle à la vision du viaduc et des vestiges (4).
- La digue, anti-crue centennale (2), traitée en pierres crée une promenade en **belvédère**.
- La **mise en lumière (plan lumière)** du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et de la nature qui l'entoure.

### Qualité de vie sociale :

- Le public est librement accueilli toute l'année avec un stationnement payant (carte d'abonnement annuelle de 8 Euros ; 5000 abonnés).
- Le site est fréquenté par toutes les nationalités (7 langues d'accueil).
- Le site est **accessible aux handicapés**. Le sol de la rive gauche a la particularité d'avoir été aplani.
- Les espaces de loisirs (promenade, baignage, pique-nique, visite guidée), les espaces de découverte (musées, scénographie, médiathèque), ainsi que les services publics (toilettes, change-bébé, baignade surveillée, infrastructures) sont **gratuits**. Des manifestations gratuites sont également organisées tout au long de l'année.

### Respect de l'environnement :

- Les zones de loisir et les zones de découverte sont **dédiées aux piétons**.
- L'entretien du site est effectué au moyen de **véhicules électriques** (silencieux).
- Un **plan de sécurité incendie** (garrigue, forêt) protège la forêt de l'accès au public.